

- Le mot de l'Ambassadeur -

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, la France assure en ce moment la présidence du G8 et du G20 dans un contexte mondial (crise financière, crise économique) très troublé. Pour cette raison, l'Union européenne n'a jamais eu autant intérêt à parler d'une même voix et à coordonner son action sur la scène internationale avec ses partenaires américains, asiatiques, africains pour tenter de trouver une issue durable à la crise globale qui a débuté en 2008.



En ces temps difficiles pour la construction européenne, la célébration de la fin de la Grande Guerre lors des cérémonies du 11 novembre dernier en France, comme ici en Roumanie, revêt une signification toute particulière pour la mémoire des peuples d'Europe à travers l'hommage rendu à tous les combattants de cette guerre. Cette commémoration a permis en effet de se souvenir que le premier objectif de la construction européenne a été d'instaurer une Europe de paix, une Europe meilleure fondée sur la coopération entre les peuples. Ce message reste d'une brûlante actualité.

Dans ce contexte, il demeure plus que jamais indispensable d'assurer une forte participation des Français de l'Etranger aux scrutins électoraux majeurs qui auront lieu en 2012 : l'élection présidentielle, et, pour la première fois, les élections législatives des députés des Français établis hors de France.

Pour faciliter l'exercice du droit de vote, il est primordial que tout Français résidant en Roumanie, en âge de voter, et désirant prendre part à ces scrutins, vérifie auprès de la section consulaire de l'ambassade de France en Roumanie sa situation électorale avant le 31 décembre 2011 (vous trouverez ci-après les informations utiles).

Enfin au plan local, nos concitoyens récemment arrivés en Roumanie trouveront dans la présente lettre des informations pour s'inscrire au Registre des Français établis hors de France et s'enregistrer auprès des autorités roumaines.

Dans l'attente de vous accueillir bientôt, je vous adresse l'expression de mes meilleurs sentiments.

bien cordialement -

Henri Paul

ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES DE 2012

En 2012 auront lieu les élections présidentielles et, **pour la première fois**, les élections législatives pour les Français établis hors de France. La Roumanie fait partie de la **7ème circonscription composée des pays suivants** : Albanie, Allemagne, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Hongrie, ancienne République yougoslave de Macédoine, Pologne, Roumanie, Serbie-et-Monténégro, Slovénie, République tchèque, Slovaquie.

Dates de ces deux élections :

	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour
Election du Président de la République	22 avril 2012	6 mai 2012
Elections législatives hors de France	3 juin 2012	17 juin 2012

Choisir son lieu de vote :

L'électeur peut choisir de voter en France ou en Roumanie jusqu'au 31 décembre 2011, 18h00 (délai de rigueur) pour les élections présidentielles, législatives et les référendums, sans panachage de lieu possible pour ces 3 élections : **il ne sera donc plus possible de voter dans des lieux séparés pour les présidentielles, les législatives et les référendums.**

Premier réflexe indispensable : Vérifiez votre situation électorale avant le 31 décembre 2011

Pour vérifier votre situation électorale **avant le 31 décembre 2011** (prière de transmettre vos demandes avant le 1^{er} décembre 2011), vous pouvez utiliser l'un des trois moyens suivants :

- a) **Se connecter à MonConsulat.fr (qui a remplacé récemment le Guichet d'Administration Electronique (GAEL)) :**

Vous pourrez y vérifier votre situation électorale et, éventuellement, modifier les modalités d'exercice de votre droit de vote.

Pour accéder à **MonConsulat.fr**, munissez-vous de votre NUMIC (Numéro d'immatriculation consulaire qui figure sur votre carte consulaire) et rendez-vous à l'adresse suivante :

www.monconsulat.fr

- b) **Ecrire à l'adresse électronique suivante :** elections.bucarest-amba@diplomatie.gouv.fr

- c) **Expédier par voie postale un courrier à la section consulaire (élections) de l'ambassade.**

Élections 2012 : Questions / Réponses

Une rubrique **Elections 2012 – Questions / Réponses** est disponible sur le site Internet de l'ambassade de France (<http://www.ambafrance-ro.org>) à la rubrique consulat / élections. Nous vous invitons à la consulter pour y trouver les réponses aux différentes questions que vous pourriez être amené(e) à vous poser. Des informations sont également disponibles sur le site Internet suivant :

www.votezaletranger.gouv.fr

Si votre question ne figure pas parmi celles proposées, veuillez contacter la section consulaire par voie postale ou électronique à l'adresse suivante : elections.bucarest-amba@diplomatie.gouv.fr

S'INSCRIRE AU REGISTRE DES FRANÇAIS ETABLIS HORS DE FRANCE ET SUR LA LISTE ELECTORALE CONSULAIRE

Pour effectuer ces démarches, vous devez faire parvenir à la section consulaire le **formulaire d'inscription disponible sur le site Internet de l'ambassade** <http://www.ambafrance-ro.org> / rubrique consulat / démarches administratives / inscription au registre des Français établis hors de France, rempli, daté et signé, accompagné des documents indiqués dans le formulaire.

L'inscription au registre des Français établis hors de France et sur la liste électorale consulaire peut être effectuée par :

- courrier électronique : mirella.gheorghiu@diplomatie.gouv.fr
- télécopie au 021/ 303/ 10/ 78
- voie postale, en y joignant des **copies lisibles** des documents demandés.

Ces démarches peuvent également être réalisées à la section consulaire de l'ambassade (dans ce cas, munissez-vous d'une pièce d'identité pour accéder à l'ambassade), ouverte du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 :

**Ambassade de France (section consulaire) 13-15, Strada Biserica Amzei, Bucarest secteur 1
Tél. : 0040 21 303 10 35 / Fax : 0040 21 303 10 78**

Rappel important : Changements d'adresses ou de coordonnées téléphoniques

L'Ambassade vous serait reconnaissante de l'informer régulièrement de tout changement de vos coordonnées (adresses postale et électronique, téléphones fixe et portable) par courrier postal ou électronique à : consulat.bucarest-amba@diplomatie.gouv.fr

Vous pouvez également modifier vos coordonnées par le biais du service MonConsulat.fr (voir informations plus bas) à l'adresse suivante : www.monconsulat.fr

**Attention ! Faute d'adresse postale valide,
vous risquez de ne pas recevoir les courriers électoraux en 2012.**

Vous avez quitté définitivement la Roumanie?

Si vous avez quitté définitivement la Roumanie, **n'oubliez pas de demander votre radiation du Registre des Français établis hors de France et de la liste électorale consulaire** en contactant la section consulaire par courrier postal ou électronique à l'adresse suivante : consulat.bucarest-amba@diplomatie.gouv.fr.

Merci de préciser dans votre courrier l'identité des personnes concernées et leur date de départ définitif. Sur votre demande, un Certificat de radiation du Registre et/ou un Certificat de changement de résidence pourra vous être expédié par courrier électronique ou postal. Si vous vous installez dans un autre pays, il conviendra de vous présenter à la section consulaire de votre nouveau lieu de résidence afin d'effectuer le transfert de votre inscription.

Attention !

Les personnes inscrites sur la liste électorale consulaire ayant quitté la Roumanie, mais n'ayant pas prévenu le Consulat de leur départ, s'exposent au risque de ne pas pouvoir voter en France ou auprès d'un autre poste consulaire français à l'étranger à l'occasion des élections en 2012.

Lancement de MonConsulat.fr

MonConsulat.fr a remplacé le 18/11/2011 le Guichet d'Administration Electronique (GAEL). Ce nouveau portail de téléprocédures consulaires vous permet d'accéder à vos informations enregistrées sur le Registre des Français établis hors de France : *données personnelles, situation électorale et données de sécurité (possibilité d'obtenir les coordonnées de son chef d'îlot)*.

Après les avoir vérifiées, vous pouvez le cas échéant les modifier afin que votre consulat dispose d'informations actualisées vous concernant. Par ailleurs, MonConsulat.fr permet, sans vous déplacer, de vous procurer une *attestation d'inscription consulaire*.

Pour accéder à **MonConsulat.fr**, munissez-vous de votre NUMIC (Numéro d'immatriculation consulaire qui figure sur votre carte consulaire) et rendez-vous à l'adresse suivante : www.monconsulat.fr

ENREGISTREMENT DES ETRANGERS EN ROUMANIE

Depuis le 1^{er} janvier 2007, date d'entrée de la Roumanie dans l'Union européenne, les ressortissants de l'U.E. sont soumis à un régime juridique totalement nouveau. Ces personnes peuvent entrer sur le territoire roumain munis d'un titre de voyage ou d'identité **en cours de validité** (carte nationale d'identité, passeport, passeport d'urgence). Ce document ne sera pas tamponné à la frontière. Les membres de famille non ressortissants de l'U.E. doivent être munis d'un passeport en cours de validité portant un visa d'entrée.

Pour une période de séjour supérieure à 90 jours les ressortissants de l'Union européenne et les membres de leur famille ont l'obligation de se faire enregistrer auprès de l'Autorité pour les Étrangers. Les documents délivrés sont :

- certificat d'enregistrement pour les ressortissants de l'UE ;
- carte de résidence pour les membres de famille qui ne sont pas de l'UE.

Les personnes justifiant d'une résidence continue et légale sur le territoire roumain pour une période de 5 ans bénéficient du droit de résidence permanente ainsi que les membres de leur famille. Les documents délivrés pour une résidence permanente sont :

- carte de résidence permanente pour les ressortissants de l'UE ;
- carte de résidence permanente pour les membres de famille qui ne sont pas de ressortissants de l'UE.

Les documents requis par l'Autorité pour les étrangers pour la délivrance de ces documents varient en fonction de la situation de chacun. Vous trouverez plus d'informations sur le site de l'Office Roumain pour l'Immigration (ORI) : www.ori.mai.gov.ro/

Adresse de l'ORI à Bucarest : strada Nicolae Iorga, nr. 23, sector 1, Bucarest
Téléphone / Fax : 021-212 80 07

NOTARIAT

Depuis le 1^{er} janvier 2005, les ambassades et consulats de France dans l'Union Européenne, en Islande, en Norvège, en Suisse, en Andorre, à Monaco et auprès du Saint-Siège, n'exercent plus d'activité notariale (conformément aux arrêtés du 6 décembre et du 20 décembre 2004, parus respectivement dans les numéros du JORF du 18 décembre 2004 n°294 et du 6 janvier 2005 n°4). **L'activité notariale a été supprimée à l'Ambassade de France en Roumanie le 1^{er} janvier 2007**, date de l'entrée de la Roumanie dans l'Union Européenne. Par conséquent, si vous devez faire établir un acte notarié destiné à être produit en France (par exemple, une procuration pour accepter une donation-partage), vous devez désormais vous adresser à un notaire local. L'acte que ce notaire établira produira ses pleins effets en France à condition qu'il soit accompagné d'une traduction effectuée par un traducteur roumain assermenté.

Par ailleurs, le consulat demeure compétent pour effectuer des légalisations de signature.

Vous trouverez ci-après des sites internet recommandés en matière de notariat :

- **Guide pratique destiné aux Français de l'Étranger** (fiches pratiques très utiles sur différents sujets) sur le site des notaires de France : http://www.notaires.fr/notaires/jsp/site/Portal.jsp?page_id=838

- Site de la Chambre des notaires de Paris : www.paris.notaires.fr/

- Site en français et roumain de l'Union nationale des notaires publics de Roumanie (vous y trouverez un notaire roumain parlant français) : <http://www.uniuneanotarilor.ro/>

- Site européen Annuaire des notaires (trouvez un notaire qui parle votre langue dans l'UE) : <http://www.annuaire-des-notaires.eu/>

- Site européen sur le droit des successions dans les 27 pays de l'UE : <http://www.successions-europe.eu/fr/>

- Site de l'association du registre européen des fichiers testamentaires (des fiches pratiques y expliquent comment inscrire et rechercher un testament dans chaque pays de l'Union européenne et en Croatie) : <http://www.arert.eu/>

AGENCES CONSULAIRES ET CONSULS HONORAIRES EN ROUMANIE

Consul honoraire de France à Cluj : M. Pascal FESNEAU

Adresse : CCF, str I.C.Bratianu, nr. 22, 400079, Cluj Napoca

Adresse électronique : pascal.fesneau@energom.ro

Téléphone : (+40) 264.598.551

Télécopie : (+40) 264.593.536

Consul honoraire de France à Constanta: M. Doru GLAVAN

Adresse : 70, Bd. Ferdinand, Constanta

Adresse électronique : dg@latina.ro

Téléphone / télécopie : (+40) 241.555.099

Horaires : du lundi au jeudi de 10h00 à 14h00.

Consul honoraire de France à Timisoara: M. Dan BEDROS

Adresse : 1, Strada Gheorghe Dima, Timisoara

Adresse électronique: dan.bedros@consulatfr-tm.ro

Téléphone : (+40) 256.292.661

Télécopie : (+40) 256.200.290

Horaires : mardi et jeudi de 10h 00 à 13h00.

Outre leur rôle de lien entre l'Ambassade et les administrés, d'assistance aux Français en difficulté, les consuls honoraires sont habilités à effectuer certaines démarches administratives :

- délivrance de certificats de vie ;
- délivrance de certificats de résidence ;
- certification de conformité à l'original de copie et photocopie de document ;
- procurations de vote (en dehors du consul de France à Bucarest, seul le consul honoraire à Cluj est habilité à en dresser).

OBLIGATION D'ÉQUIPER LES VÉHICULES DE PNEUS D'HIVER

Conformément à la loi roumaine n°161/2011, ce consulat vous informe qu'il est désormais obligatoire d'équiper son véhicule de pneus neige entre le 1^{er} novembre et le 1^{er} mars de chaque année. La loi prévoit l'utilisation de ce type de pneus uniquement sur les routes publiques gelées, couvertes de neige ou glissantes.

Selon la directive européenne n°92/23/CE du 31 mars 1992, les pneus neige sont identifiés par les symboles « M+S » ou « M.S. » ou « M & S ».

ÉTAT-CIVIL

Naissances :

. Nicolas-Albert HESPEL né le 05/06/2011 à Craiova
. Liam GALLAY né le 23/06/2011 à Bucarest
. Matheo MORA né le 28/06/2011 à Bucarest
. Melina BROCHON née le 25/07/2011 à Bucarest
. Basile CRAVE né le 14/08/2011 à Bucarest
. Marcus GENEVIEVE né le 28/06/2011 à Bucarest

. Matias HERBAGE né le 10/09/2011 à Bucarest
. Louise BUTSCH née le 04/07/2011 à Bucarest
. Alexandre LE GONIDEC le 11/08/2011 à Cluj-Napoca
. Alexandre HOËPPE né le 29/08/2011 à Bucarest
. Sasha LEBARON né le 11/10/2011 à Bucarest
. Stefan SAINTILAN né le 13/09/2011 à Bucarest

Nous adressons nos plus chaleureuses félicitations aux heureux parents

Mariages :

. Damien ABBOU et Olga ROTARU
le 15/06/2011 à Bucarest
. Arnaud BREUZARD et Agnès BOGDAN
le 02/07/2011 à Ploiesti
. Christophe HENNEBELLE et Daniela TANASE
le 25/06/2011 à Bucarest
. Rémy COUTURIER et Loredana ENACHE
le 16/07/2011 à Voluntari
. Fabien JEANNEAUX et Ana-Maria SOCEA
le 09/07/2011 à Agnita

. Xavier HERBAGE et Simona BRATU
le 04/06/2011 à Bucarest
. Julien FONTAINE et Ioana POPUSOI
le 06/08/2011 à Dorohoi
. Henri FRATY et Nina MARTINIUC
le 28/07/2011 à Constanta
. Grégory MILLION et Gabriela DOCHITA
le 03/09/2011 à Bucarest

Nous leur adressons tous nos vœux de bonheur

CONTACTS ASSOCIATIONS

A.F.B.

contact@bucarestaccueil.com

<http://www.bucarestaccueil.com>

A.D.F.E.

Adfe.roumanie@gmail.com

<http://adfe.asso.org>

U.F.E. Roumanie

contact@ufe.ro

<http://ufe.asso.fr>

www.ufe.ro

U.F.E. Bucarest

philippe.drivon@accor.com

<http://www.ufebucarest.com>